



8, 9 ET 10 NOVEMBRE 2023

**30^e colloque national
des CESU**

COUVENT DES JACOBINS **RENNES**

ODYSSÉE EN PÉDAGOGIE

Voyage au centre
des apprentissages

ACTUALITES DES CESU

Par le CA de l'ANCESU



Résultats élections Bureau



Résultats des votes : élections du 08/11/2023

MEDECINS		PARAMEDICAUX	
Pr AMMIRATI Christine (80)	55	BAUDELLOT Luc (35)	51
Dr DESANLIS Cyril (08)	50	DORSO Gweltaz (56)	9
Dr GHENO Gaël (74)	54		
Dr PERRIER Christophe (63)	7		

Nombre de
votants : 58

Sont élus :

Christine ammirati - Gaël Gheno

Luc Baudelot - Cyril Desanlis

30^e colloque national des CESU

Nouveau bureau conseil d'administration

- **Président : Dr Gaël Gheno**

- **Vice-présidentes**

Pr Christine AMMIRATI

Mme Isabelle BORRACCIA

- **Secrétaire générale :**

Dr Céline Longo

- **Secrétaire général adjoint :**

Mr Fabrice MERCIER

- **Trésorière : Dr Aude Charles**

Trésorier Adjoint : Dr Nicolas Decrouy



Bilan national des CESU année 2022

Dr Julien NAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
Département des Urgences Sanitaires
Bureau Organisation et Préparation

Paris, le **23 JAN. 2015**

DGS/DUS/BOP/Pégase n° **15-1280**

Personne chargée du dossier :

Dr Jean-Marc PHILIPPE

☎ : 01 40 56 58 87

✉ : jean-marc.philippe@sante.gouv.fr

Le Directeur général de la santé

à

Madame la Présidente de l'Association nationale des
centres d'enseignement des soins d'urgence

Objet : Organisation du suivi des formations placées sous la responsabilité des centres d'enseignement des soins d'urgence.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
Département des Urgences Sanitaires
Bureau Organisation et Préparation

Paris, le **23 JAN. 2015**

DGS/DUS/BOP/Pégase n° **15-1280**

Objet du dossier :

PHILIPPE

58 87

jphilippe@sante.gouv.fr

Le Directeur général de la santé

à

Madame la Présidente de l'Association nationale des
centres d'enseignement des soins d'urgence

Objet : Organisation du suivi des formations placées sous la responsabilité des centres d'enseignement des soins d'urgence.

La formation des professionnels de santé aux gestes et soins d'urgence constitue un volet fondamental de la préparation du système de santé à la prise en charge des urgences notamment en cas de situations sanitaires exceptionnelles. L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) et l'attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d'urgence en situation sanitaire exceptionnelle (AFGSU spécialisée) définies par l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence en constituent le socle

Considérant les statuts de l'Association nationale des centres d'enseignement des soins d'urgence (ANCESU), notamment la mission consistant à apporter aux administrations et organisations publiques et privées toute aide technique et scientifique, je vous demande de bien vouloir assister la CNFSU, en réalisant, dans le premier semestre 2014, le bilan annuel des formations réalisées à partir de l'année 2013.

à accomplir

aux soins
rgé de la
bilité des
smis par

ANCESU),
es toute
e premier

Mes services sont à votre disposition pour vous préciser le format attendu de ce bilan et vous accompagner dans cette mission.

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Benoît VALLET



L'ANCESU

RESSOURCES

FORMATIONS

VOTRE CESU

PRÉSENTATION HISTOIRE MISSION VALEURS STATUTS **BILAN CESU**

BILAN CESU

Vous trouverez sur cette page les différents bilans d'activités annuels de vos CESU.

Synthèses nationales

[Bilan 2022](#)

[Bilan 2021](#)

[Bilan 2020](#)

[Bilan 2019](#)

[Bilan 2018](#)

[Bilan 2017](#)

[FAQ]

Trouvez les réponses à vos questions.

[TUTORIELS AFGSU 2]

Quand vient le temps des tutoriels [...]

[COMMUNIQUÉS]

Retrouvez les communiqués ANCESU [...]

[RENCONTRES]

Retrouvez les événements ANCESU [...]

ANCESU

Route de Conty - Salouël
80054 AMIENS CEDEX 1
04 50 63 61 03

secretariatancesu@gmail.com

AFGSU 2

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

CESU organisateurs	
1	52
2	53
3	54
4	55
5	56
6	57
7	59
8	60
9	61
10	62
11	63
12	64A
13	64B
14	65
15	66
16	67
17	68
18	69
19	70
2A	71
2B	72
21	73
22	74
23	75
24	76A
25	76B
26	77
27	78
28	79
29	80
30	81
31	82
32	83
33	84
34	85
35	86
36	87
37	88
38	89
39	90
40	91
41	92
42	93
43	94
44	95
45	971
46	972
47	973
48	974
49	976
50	987
51	

Nombre d'apprenants : 160 065

Nombre d'heures-apprenants : 3 361 365

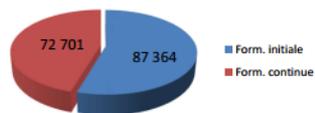


Fig 1. Nombre d'apprenants par type de formation

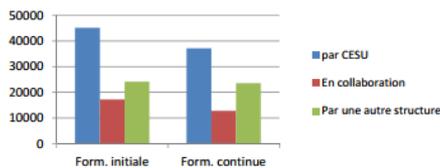


Fig 2. Nombre d'apprenants par modalités d'organisation

AFGSU 2

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

	Formation initiale	Formation continue
Infirmiers	27799	18389
Aides soignants	22170	16945
Auxiliaires ambulanciers	3573	1475
Médecins	4145	1178
Ambulanciers	2851	1829
Auxiliaires de puériculture	3133	1163
Masseurs kinésithérapeutes	3039	904
Pharmaciens	3043	217
Chirurgiens dentistes	1492	2722
Assistants dentaires	255	3160
Manipulateurs d'électrologie médicale	1291	1182
Techniciens d'analyses biomédicales	654	1215
AES/AMP	4158	3161
Sages-femmes	993	594
Puéricultrices	719	484
Ergothérapeutes	856	315
ARM	210	397
Infirmiers anesthésistes	344	385
Préparateurs en pharmacie	298	471
Psychomotriciens	247	232
Orthophonistes	319	99
Infirmiers de bloc opératoire	502	276
Pédicures podologues	356	73
Dietéticiens	0	204
Orthoptistes	166	42
Assistants médicaux	292	87
Prothésistes	76	15
Autres ou non-renseignés	4383	15487
TOTAL	87364	72701

Tab 1. Nombre d'apprenants par catégorie professionnelle en formation initiale et en formation continue

AFGSU 2

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

CESU organisateurs	
1	52
2	53
3	54
4	55
5	56

AFGSU 2

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2



CESU 35

Bretagne
Rennes

Centre simulation HAS : Non

Ressources humaines			
Responsable médical : 1 (0,5 ETP)	Formateurs	Temps dédié : 1,5	
Cadre ou IDE référent : 1 (0,5 ETP)	Vacataires : 70		
Secrétaire : 1 (1 ETP)	Autres : 65		
Logisticien : 0 (0 ETP)	Avec cursus pédagogique : 40		

Nombre d'apprenants : 4907

Nombre d'heures-apprenants : 71605

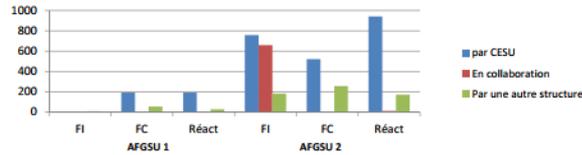


Fig 1. Nombre d'apprenants AFGSU 1 et 2, par type de formation et modalités d'organisation

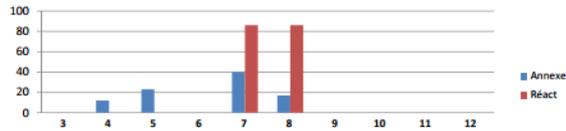


Fig 2. Nombre d'apprenants AFGSU SSE, par type de formation



CESU 35

Bretagne
Rennes

	Apprenants	HA
Formations en pédagogie		
Formation des formateurs AFGSU	25	1750
Formation continue des formateurs AFGSU	14	98
Formations aux situations d'urgence		
AFGSU 1	258	3612
Réactualisation AFGSU 1	221	1547
AFGSU 2	2379	49959
Réactualisation AFGSU 2	1126	7882
Infirmiers organisateurs de l'accueil	12	420
Formation d'adaptation à l'emploi ambulancier SMUR	23	3220
Initiation de la population à l'utilisation du DAE	400	800
Formation sécurité civile	38	266
communication thérapeutique	52	182
simulation SMUR / SALUV	95	665
Formations aux situations d'exception		
AFGSU SSE	264	1204
TOTAL	4907	71605

Tab 1. Nombre d'apprenants et d'heures-apprenants par type de formation



Fig 3. Recours à la simulation Formations AFGSU

Fig 4. Recours à la simulation Autres formations

Fig 5. Recours au distanciel

105 départements

103 CESU en activité

103 CESU répondeurs

Nombre d'apprenants : 299 343

Nombre d'heures-apprenants : 4 655 252


MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan national des CESU

2022

Association Nationale des CESU



105 départements

103 CESU en activité

103 CESU répondeurs

Nombre d'apprenants : 299 343

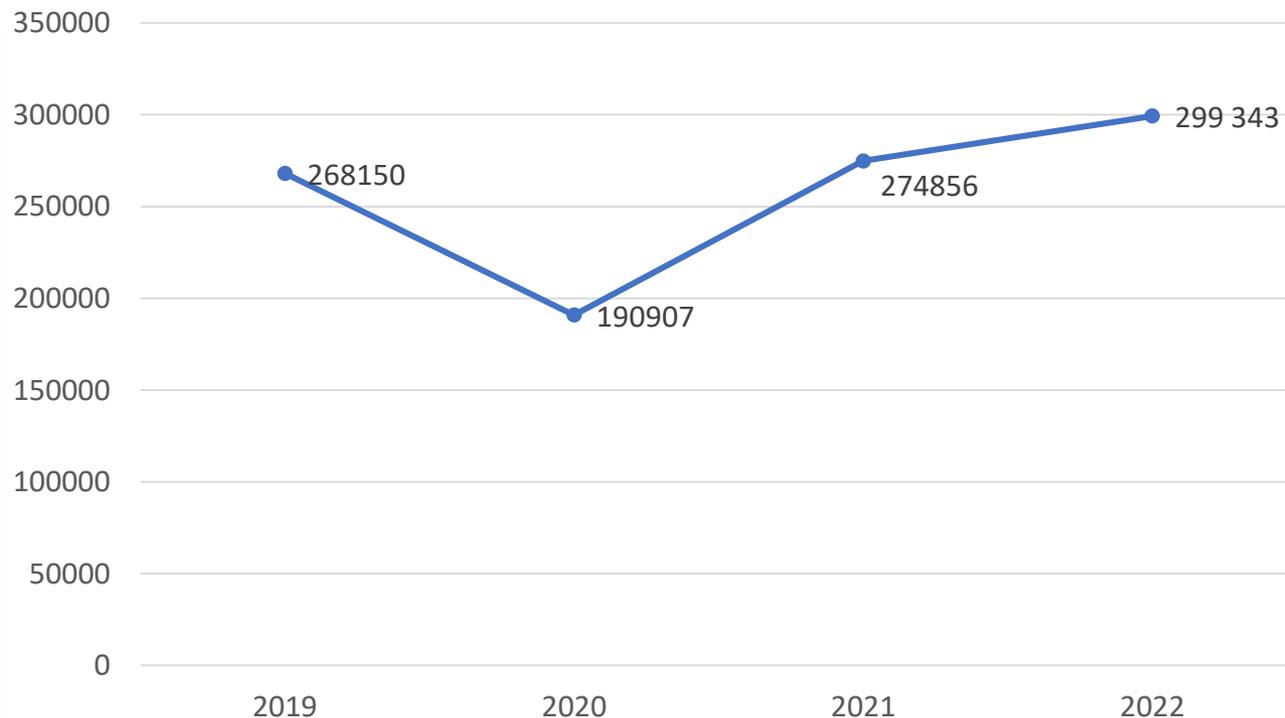
Nombre d'heures-apprenants : 4 655 252

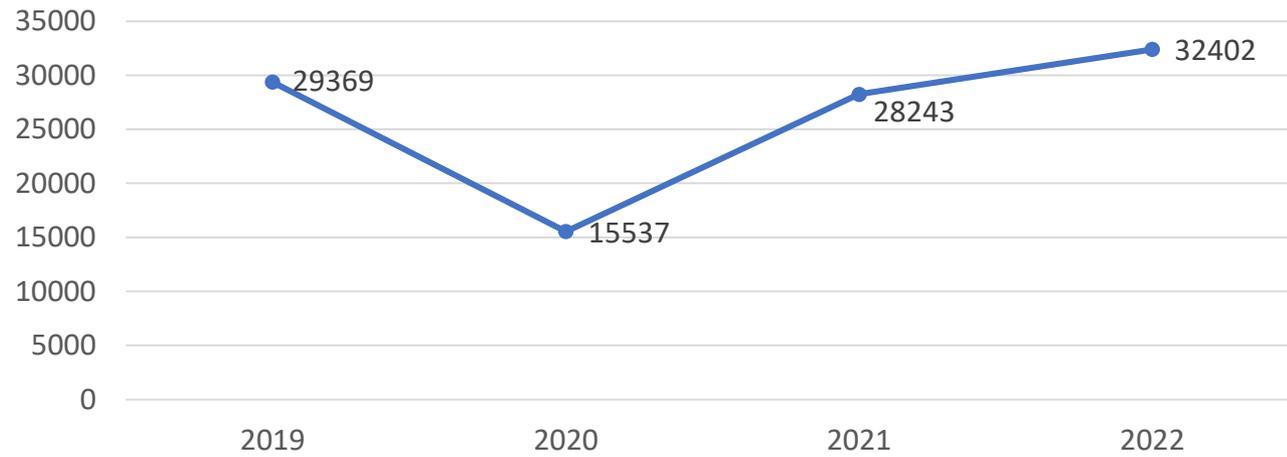

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan national des CESU

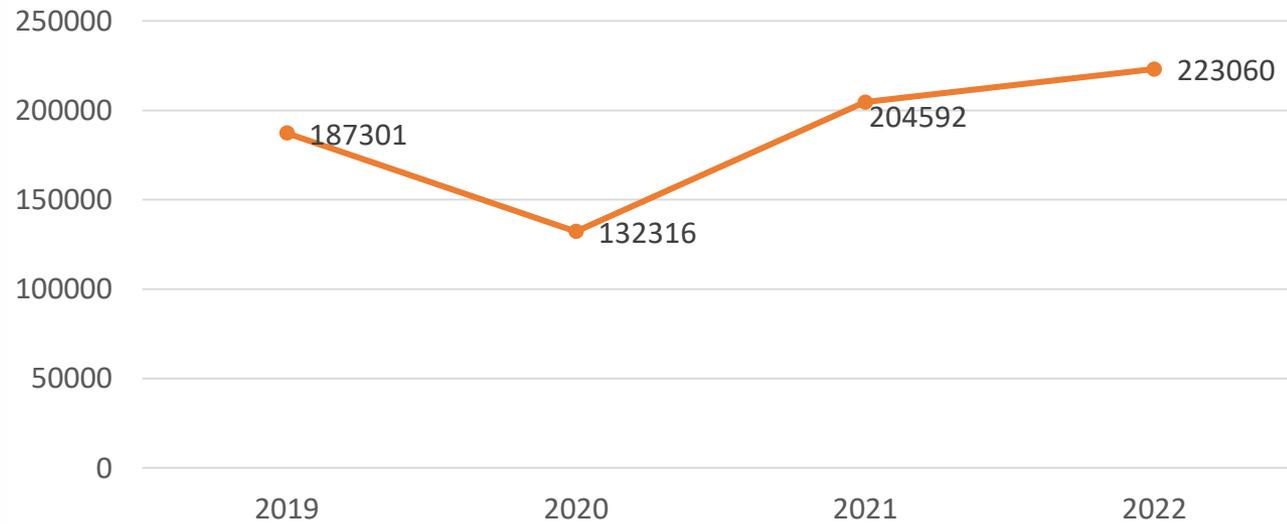
2022

Association Nationale des CESU





—●— AFGSU 1 —●— AFGSU 2

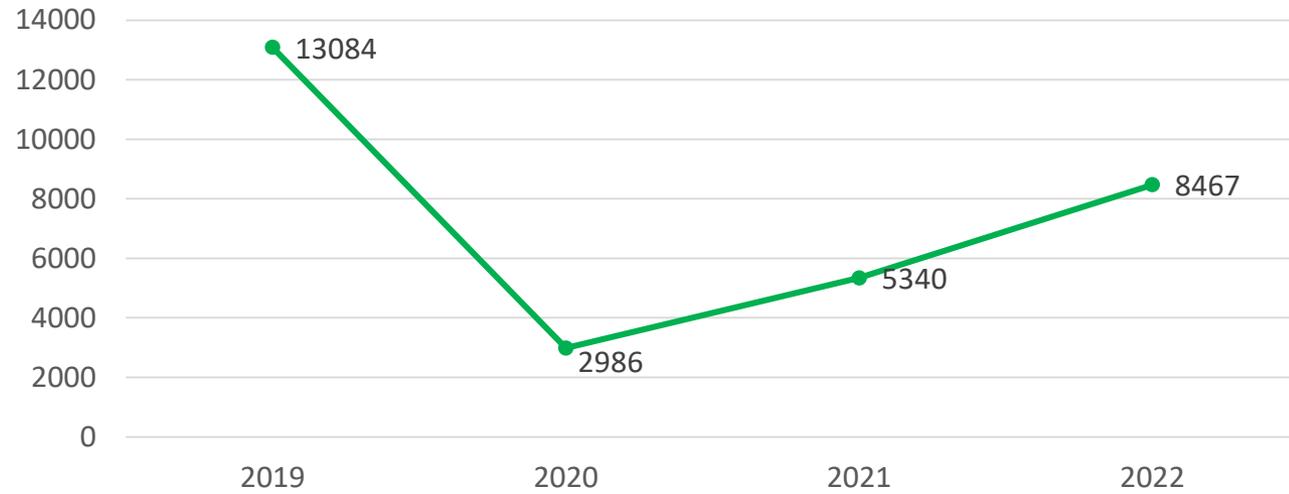


Bilan national des CESU 2022

Association Nationale des CESU



—● AFGSU SSE

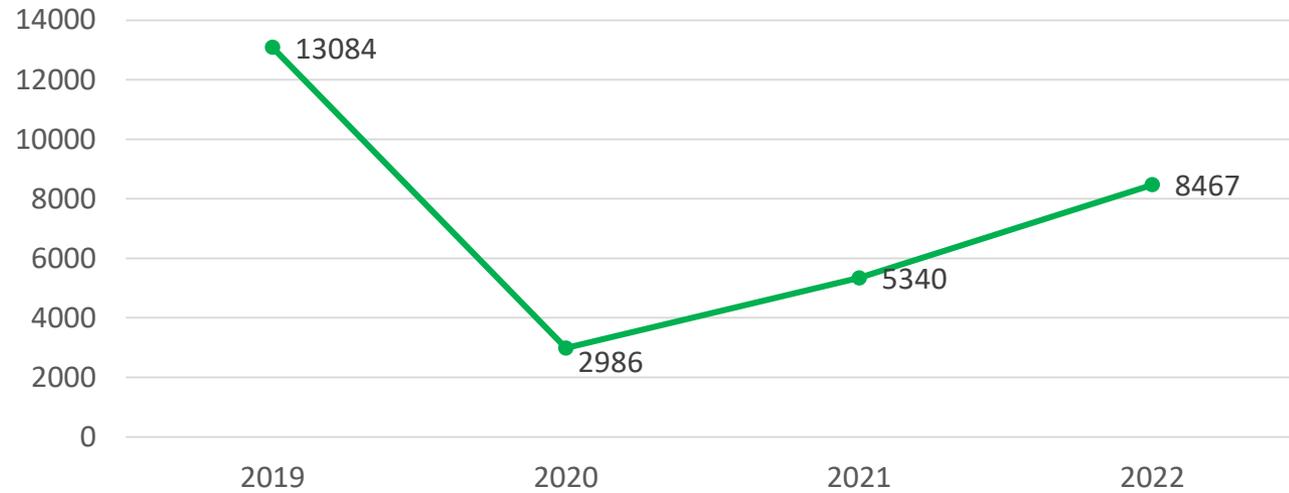


Bilan national des CESU 2022

Association Nationale des CESU

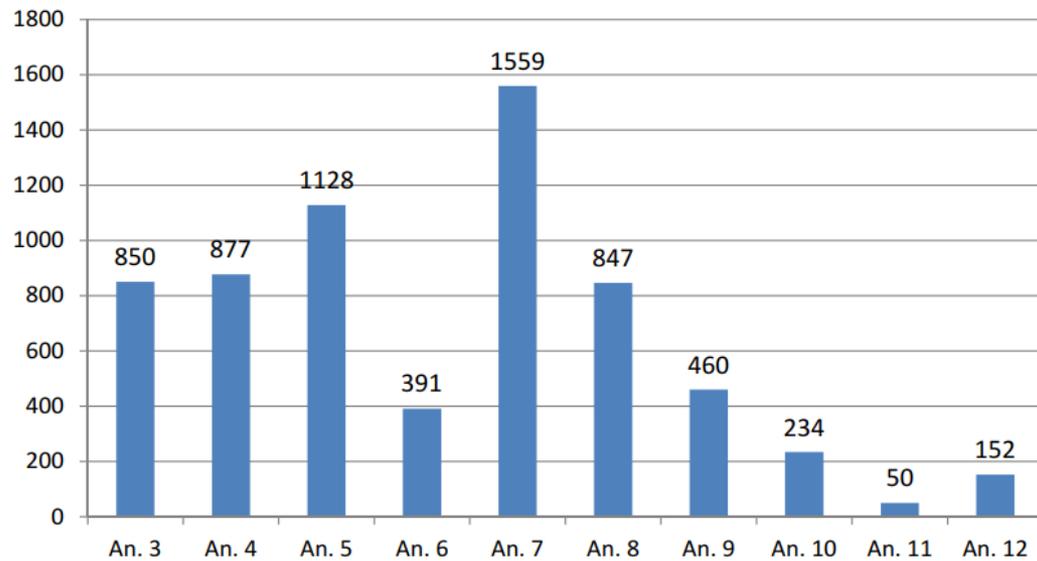


—● AFGSU SSE

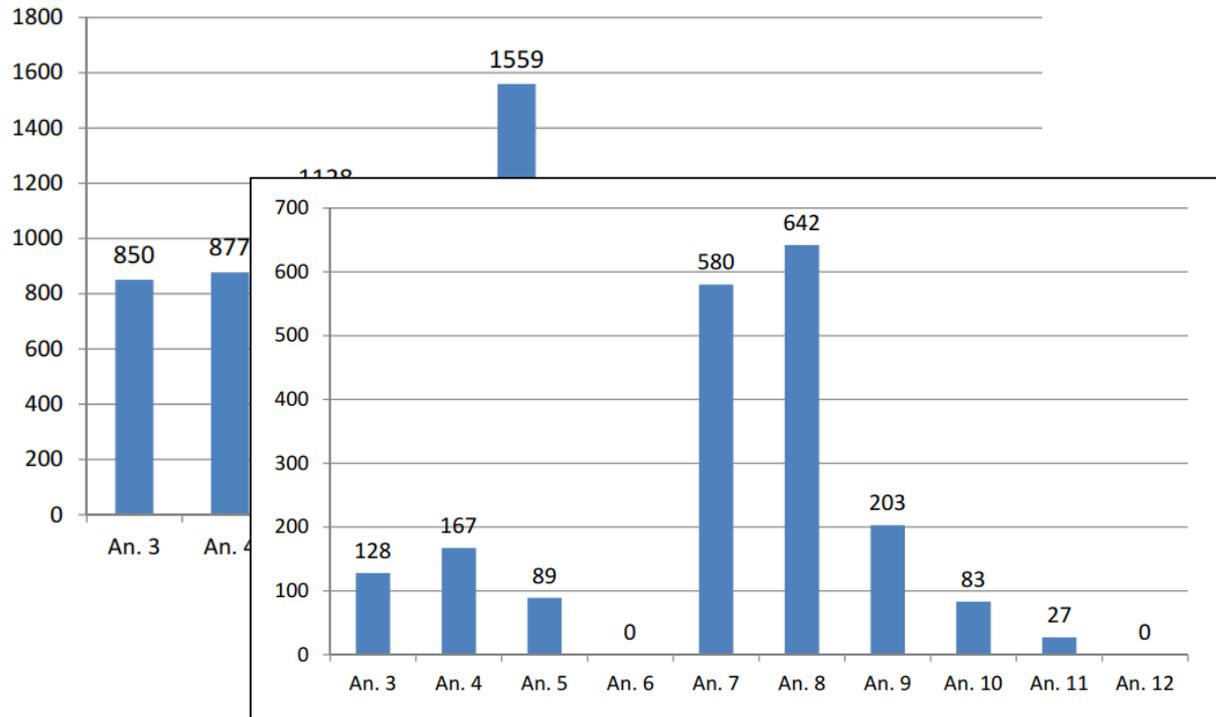
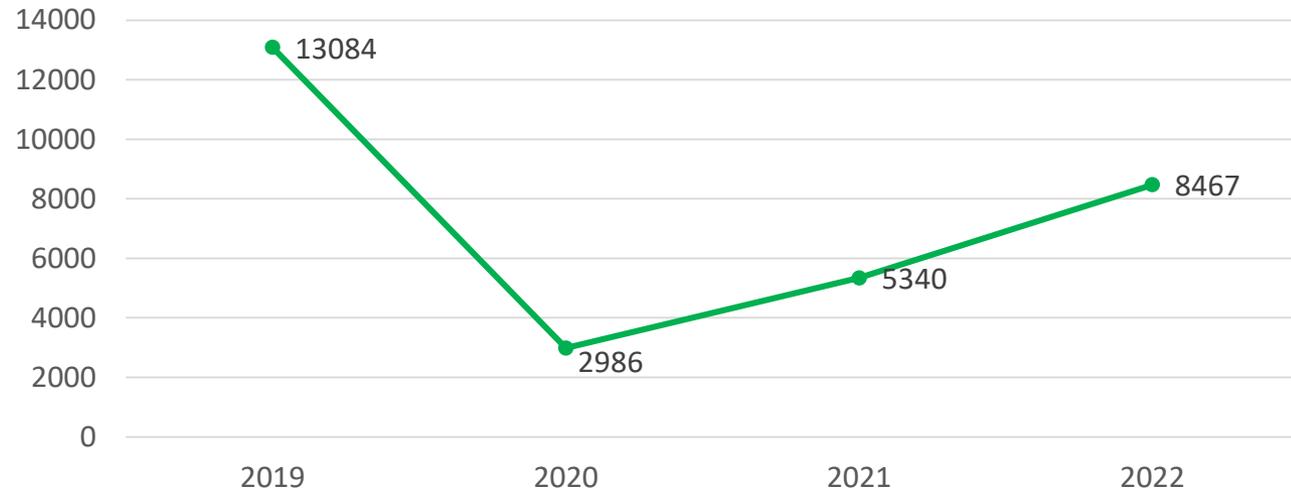


Bilan national des CESU 2022

Association Nationale des CESU



AFGSU SSE




**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan national des CESU 2022

Association Nationale des CESU



Tous les chiffres,
toutes les formations,
tous les CESU,
sont dans les 268 pages du bilan disponible en ligne...

A bientôt pour le bilan 2023 !

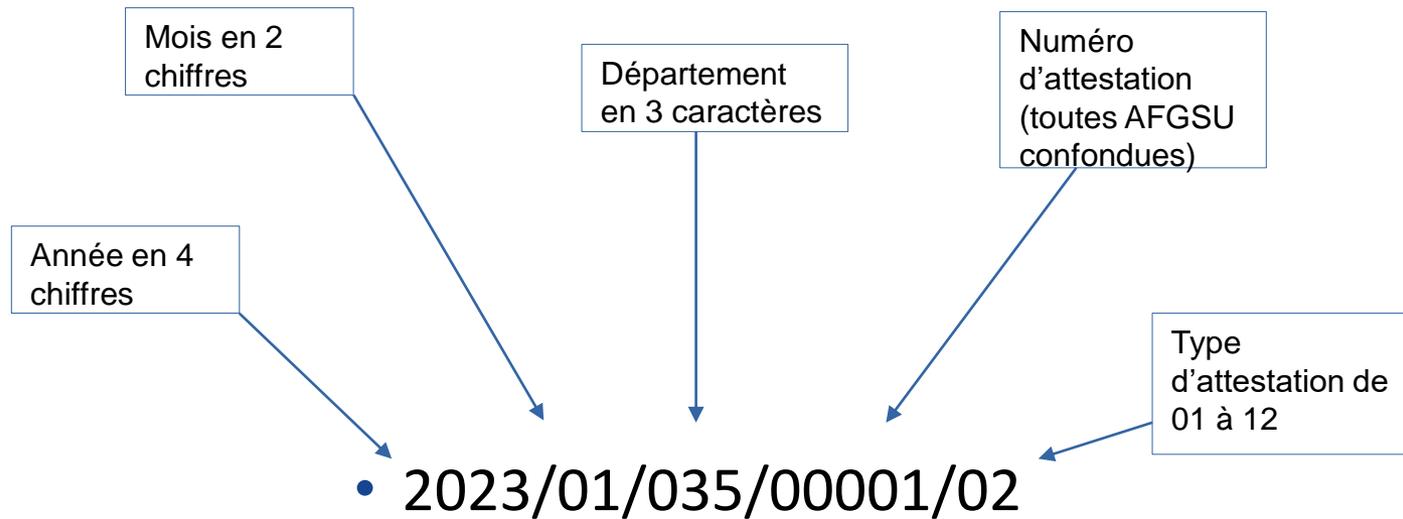


Numérotation des AFGSU Où en est-on?

Fabrice Mercier



Nouvelle numérotation des AFGSU depuis le 1^{er} janvier 2023



Le numéro de l'exemple correspond à la 1^{ère} attestation délivrée en 2023 par le CESU 35 ; il s'agit d'une AFGSU 2 réalisée en janvier.

Autres exemples :

2023/06/035/00693/01 : le numéro correspond à la 693^{ème} attestation délivrée en 2023 par le CESU 35 ; il s'agit d'une AFGSU 1 délivrée en juin.

2023/12/035/00854/05 : le numéro correspond à la 854^{ème} attestation délivrée en 2023 par le CESU 35 ; il s'agit d'une AFGSU spécialisée SSE annexe 5 réalisée en décembre.

Les **revalidations** AFGSU donneront lieu à l'édition d'une **nouvelle attestation** avec un nouveau numéro (on ne reprend plus le numéro d'attestation initiale)



Cela ne vous dispense pas de récupérer l'attestation initiale afin de valider que le prérequis est respecté.

Formation au tutorat pour les ARM

Dr Céline LONGO



Formation au tutorat pour les ARM

Contexte

- Recrutement +++ d'ARM dans le cadre de la mise en place des S@S
- Nécessité de renforcer les compétences des ARM en poste pour la prise en charge des stagiaires ARM dans les SAMU



Formation au tutorat pour les ARM

La proposition de l'ANCESU

- Proposition de déroulé pédagogique

- Objectif:

Accueillir, encadrer et évaluer les élèves ARM lors de leurs stages dans les SAMU

- 2 formations:

Tuteur de proximité: 2 jours

Tuteur référent: 1 jour



Formations : tutorat pour les assistants de régulation médicale

Niveau 1 : tuteur de proximité

Niveau 2 : tuteur référent

VDef_26/03/2023

Page 1 sur 25

Formation des ARM au risque suicidaire

Séverine NONGLATON



Programme de formation « gestion d'appel à une crise suicidaire » par les ARM



Objectifs :

Modifier les représentations sur la crise suicidaire

Repérer les signaux d'alerte

Connaitre les principes de communication pour ce type d'appel

Savoir répondre et proposer des modalités d'action



Format : 1 jour soit 7H de formation

- Epidémiologie du suicide, contexte, problématique et indices
- Concept de la crise suicidaire
- Rôle, missions, responsabilités de l'ARM en lien avec le Médecin Régulateur
- Principes de communication à distance
- Gestion des émotions face à l'appelant
- Prendre soin
- Situations simulées
- Vignette clinique

Formation initiale des ARM: période transitoire

Dr Gaël GHENO



Un travail collaboratif



CFARM



Un texte de loi ... tardif !

- Différents décrets et arrêtés sorti le 18 juillet 2023

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 18 juillet 2023 relatif au dispositif temporaire de formation en alternance conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale

NOR : SPRH2317377A

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, notamment son article 14-II ;

Vu le décret n° 2023-620 du 18 juillet 2023 pris pour l'application du II de l'article 14 de la loi n° 2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé ;

Vu le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date du 13 juin 2023,

**Report de la
certification
obligatoire au
31/12/2025**

Un dispositif temporaire en alternance

• Parcours A

- Pour tout agent recruté après le 20 juillet 2023
- Parcours complet de 6 semaines
- 1a, 1b et 17h du 1c = 210h

• VAE

• Parcours B

- Expérience ARM > 1 an au 20 juillet
- Evaluation par encadrements
- Si évaluation OK, ne fait pas les 210h et pas le stage de 5 semaines « employeur »
- Si échec : parcours A

Si expérience antérieure au 19/07/23 de plus d'un an : [livret de positionnement](#)

Et les CESU dans tout ça

- Possibilité d'aide aux CFARM à leur demande



+ Perpignan Janvier 2024

30^e colloque national des CESU

Formation des UMH-P

Dr Gaël GHENO



Des recommandations

Février 2023



UMH-P: UNITÉ MOBILE HOSPITALIÈRE PARAMÉDICALISÉE

Un niveau d'intervention complémentaire pour les urgences pré-hospitalières

Pour qui ?

- Être infirmier en poste dans une structure d'urgence depuis au minimum deux ans et avoir une expérience en SMUR depuis au moins un an
- Être ambulancier en SMUR depuis au moins un an
- Être titulaire de l'AFGSU 2 en cours de validité



Deux parcours de formation

• Total

- Un module en e-learning 1 jour
- + une formation complète en présentiel de 4 jours

• Partiel

- Un module en e-learning
- + une formation partielle en présentiel de 7 heures après validation d'un livret de positionnement



- Valider le parcours pédagogique en ligne spécifique à chaque professionnel (ambulanciers ou infirmiers) portant sur :
 - les champs de compétences respectifs
 - les indications – CI et posologie et modalités d'administration des médicaments
 - le contenu de l'AFGSU 2
 - les modalités d'engagement d'une UMH-P
 - les PSIS

Une proposition de formation

- Groupe pluri professionnel obligatoire (10-12 personnes)
- Inscription préconisée en binôme ambulancier/ infirmier
- Durée de la formation :
 - 1 jour soit 7 heures de parcours pédagogique en ligne en prérequis
 - 4 jours soit 28 heures en présentiel (continu ou discontinu) avec un temps d'apprentissage pratique supérieur ou égal à la moitié du temps de formation
- Un stage ou une période d'immersion

Une formation **continue** d'une journée tous les deux ans est à envisager.

Des thèmes définis

- Douleur médicale ou traumatique
- Hypoglycémie avec trouble du comportement, agitation et difficulté de resucrage par voie orale
- Douleur thoracique non traumatique à faible risque de SCA
- Tableau évocateur d'une crise convulsive généralisée, patient aux antécédents de convulsion
- Dyspnée sans signe de détresse respiratoire chez un asthmatique connu ou un patient BPCO connu, ne cédant pas au traitement habituel
- Hémorragie extériorisée
- Lipothymie et/ou dyspnée survenant dans un contexte évocateur d'allergie
- Brûlure localisée du 2° ou 3° degré avec hyperalgie

Un déroulé pédagogique

Déjà reçu ou sur ancesu.fr



Déroulé pédagogique de la formation des UMH-P

Objectifs communs	Objectifs spécifiques	Méthodes pédagogiques	
	Accueil, présentation		30 min
	Douleur thoracique non traumatique à faible risque de SCA		
<p>Recueillir les éléments contextuels, anamnestiques, cliniques, et paracliniques en intégrant les autres intervenants sur place,</p> <p>Identifier la situation et transmettre le bilan à la régulation du SAMU (bilan immédiat en cas de signes de gravité)</p> <p>Utiliser les outils de télétransmission et télécommunication</p> <p>Agir et utiliser les techniques et thérapeutiques adaptées dans le respect des champs de compétences respectifs</p> <p>Surveiller et adapter la prise en soins en lien avec le médecin régulateur du SAMU et du choix du vecteur de transport</p> <p>Connaître la filière de prise en soins</p> <p>Informé le patient et l'entourage tout au long de la prise en soins</p> <p>Assurer la traçabilité des étapes de l'intervention</p>	<p>Confirmer les informations recueillies au SAMU : Antécédents et traitements Motif d'engagement : douleur non caractéristique de SCA, absence de signes de gravité, absences de facteurs de risque</p> <p>Recueillir les éléments contributifs : Examens systématisés : mesure PA aux 2 bras, ECG antérieur, diabète, ... Evaluer et caractériser la douleur Appliquer les PSIS : Douleur thoracique et douleur Réaliser et transmettre ECG interprétable</p>	<p>Actualisation des connaissances au cours des simulations (débriefings +++)</p> <p>Synthèses : rappel des protocoles et des recommandations</p> <p>Simulations procédurales : Réalisation et transmission ECG 18 dérivations</p> <p>Simulations pleine échelle : Cas cliniques dont des cas qui nécessitent un appel en urgence au SAMU</p>	3 heures
		Arrêt cardiaque "en cas de dégradation d'un patient"	
	<p>Appliquer les PSIS : ACR (protocole voie veineuse et médicaments, dispositif supra glottique, dispositif intra osseux (sous réserve de la réglementation)</p>	<p>Actualisation des connaissances au cours des simulations (débriefings +++)</p> <p>Synthèses : rappel des protocoles et des recommandations</p> <p>Simulations procédurales : Compression thoraciques et ventilation DSA Dispositif supra-glottique Pose d'un dispositif intra osseux (en attente de la validation des instances)</p> <p>Simulations pleine échelle : Un ACR adulte et pédiatrique Un ACR avec convulsion et GASP</p>	3 heures

Formation des IDE correspondants de SAMU

Dr Carole AMSALLEM

Pr Blaise DEBIEN



Infirmiers correspondants de SAMU

lettre de mission du ministre de la santé adressée
à la SFMU et SUDF

- Infirmier de premier recours volontaire, formé et équipé pour répondre à l'urgence.
- Participe à la mission de service public de l'Aide Médicale Urgente (AMU).
- Déclenché par la régulation du SAMU-Centre 15.



COUVENT DES JACOBINS
RENNES



30^e colloque national des CESU





Intégrer à la prise en soins les éléments contenus dans :

Les textes réglementant la pratique des ICS

- Les rôles et missions de l'ICS, des différents intervenants extrahospitaliers de l'AMU et de la régulation médicale.
- Le schéma territorial des filières et réseaux de soins
- Le secret professionnel et la responsabilité professionnelle de l'ICS en fonction des intervenants

Prendre en soins :

- Recueillir les éléments contextuels, anamnestiques, cliniques, et paracliniques en intégrant les autres intervenants sur place
- Identifier la situation
- Transmettre le bilan à la régulation du SAMU-S@S
- Appliquer les protocoles organisationnels et de prises en soins.
- Agir et utiliser les techniques et thérapeutiques adaptées
- Informer le patient et l'entourage tout au long de la prise en soins
- Surveiller et adapter la prise en soins en lien avec le médecin régulateur du SAMU-S@S et en fonction du choix du vecteur de transport
- Assurer la traçabilité des étapes de l'intervention

Utiliser les moyens de communication :

Téléphonie, radio, dossiers embarqués, visio pré hospitalières, télétransmission de données

Identifier les procédures pouvant être appliquées en fonction du devenir du patient (transport, laissé sur place, refus de soin, transport confié à la famille, ...) en lien avec le médecin régulateur du SAMU-S@S

Cette prise en soins sera détaillée pour les situations suivantes :

- Arrêt cardiaque de l'adulte et de l'enfant
- Douleur médicale ou traumatique de l'adulte et de l'enfant
- Hypoglycémie avec trouble de conscience et/ou du comportement de l'adulte et de l'enfant
- Douleur thoracique non traumatique
- Tableau évocateur d'une crise convulsive généralisée
- Trouble de la conscience dans le cadre d'une intoxication
- Dyspnée aigue
- Hémorragie sévère de l'adulte et de l'enfant
- Anaphylaxie
- Brûlures graves
- Accouchement inopiné



Compétence visée :

- **PEC** dans les **30 premières** minutes d'une **urgence vitale ou potentiellement vitale**, en **attendant l'arrivée** d'un Médecin Correspondant de Samu, d'une UMH-P, d'un SMUR.
- **Déclenché par le SAMU-S@S**
- **Responsabilité** du médecin régulateur du SAMU-S@S

Durée de la formation initiale:

- **4 jours** + stage ou période **d'immersion** d'une durée minimale de **35 h** centre 15-S@S (7h) - structures d'urgence - SAMU-SMUR (siège du SAMU de l'ICS)

Durée de la formation continue:

- **2 jours / an**

Préconisation : une journée de formation commune MCS/ICS (rappel MCS = 2J FC/an)



Formation dispensée par les CESU départementaux (+++ RESU) et/ou avec l'université (en fonction des territoires)

Méthodes et moyens pédagogiques:

Méthode de pédagogie active permettant l'expression de l'apprenant et la construction du savoir théorique et pratique:

- Parcours pédagogique préalable en ligne à valider (cas clinique, QCM, QROC...)
- Simulations en équipe pluri-professionnelle
- Études de cas
- Analyses de situations professionnelles vécues
- Ateliers pratiques

FI : Temps d'apprentissage par simulation procédurale et immersive \geq moitié du temps de formation.

FC : Simulation procédurale et immersion \geq 80% du temps de formation.

FAE ambulancier SMUR

Dr Nicolas DECROUY

FAE AMBULANCIER SMUR

- **Décret n° 2022-1658 du 26 décembre 2022** portant création du corps des ambulanciers de la fonction publique hospitalière au sein de la filière soignante
 - **Arrêté du 17 mai 2023** relatif à la formation d'adaptation à l'emploi des ambulanciers diplômés d'Etat de structure mobile d'urgence et de réanimation de la fonction publique hospitalière
- Mise en application 01 septembre 2023

Ce qui change...

Modules		Arrêté 26/04/1999	Arrêté 2023
Module 1	Radiotéléphonie – outils numériques	14 h	3.5 h
Module 2	Hygiène, décontamination et désinfection	14 h	3.5 h
Module 3	Situations sanitaires exceptionnelles	14 h	21 h
Module 4	Participation à la prise en soin d'un patient en équipe pluriprofessionnelle	63 h	63 h
Module 5	Relation et communication		7 h
Module 6	Aspects réglementaires, médico-légaux et éthiques		7 h
		105 h	105 h

Ce qui change...

ODYSSÉE EN PÉDAGOGIE

Voyage au centre des apprentissages

**PÉDAGOGIE
ACTIVE!**

1. Les modules radiotéléphonie et hygiène seront abordés:
 - de façon transversale tout au long de la formation lors des mises en situation
2. Les objectifs des modules 1,2,5,6 seront évalués:
 - au cours des mises en situation des modules 3 et 4
3. L'évaluation des compétences se fera:
 - en situations simulées
 - en stage
4. **Les nouveaux gestes ADE sont intégrés à la FAE**

Ce qui change...

- **STAGES:**
 - Durée : **70 h correspondant à 2 stages distincts** d'une semaine
1/SMUR en coordination avec un SAMU
2/SMUR en coordination avec un service d'urgences
 - La liste des lieux de stages est proposée par le CESU
 - Tuteur de stage
- **RECYCLAGE FAE : 1 journée de 7 heures tous les 5 ans**

Formation aux nouveaux actes des ADE de l'AMU

Isabelle BORRACCIA

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Votez en direct et faites nous part de votre expérience, de vos remarques et de vos questions.

Questions wooclap ou BEEKAST

- *Avez-vous commencé la formation OUI NON*
- *Quelles sont vos difficultés (nuage de mots)*

Quelques rappels



Le contexte

- **Décret d'avril 2022** relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'AMU
- **Arrêté d'octobre 2022** relatif à la formation comprenant 3 modules

La réglementation	3 heures 30
Les nouveaux actes	14 heures
Le recueil et la traçabilité	3 heures 30

Le déroulé pédagogique de l'ANCESU

- Pédagogie de la découverte
- Intégration transversale :
Règlementation/ Hygiène/ Recueil et traçabilité
- Complément pour réactualisation de l'AFGSU



Réactualisation convention de 2006

Convention ANCESU-Croix-Rouge

Christine Ammirati, Gaël Gheno

. Cadre collaboratif pour assurer les formations aux gestes et soins d'urgence et les formations de formateurs*

. Contribution financière

Formation initiale

Attestation pour institut de formation SANS participation formateur CESU = 0 €
(sauf accord bilatérale)

Formation continue

Borne supérieure 120 €/groupe de 12

Vérification habilitation des formateurs

Vérification liste participant et de la validité du diplôme initial

Vérification émargement

Saisie des infos apprenants

Edition (correspond à papier ou numérisé)

Envoi (courrier ou dématérialisé)

. Coût supérieur pour autres prestations qui seront précisées

. Contrôle du dispositif national ANCESU/CRF

. Place du RESU si difficultés départementales

*Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

Convention cadre EHESP-ANCESU

Dr Cyril DESANLIS





EHESP - ANCESU



Actuellement prise de contact EHESP – ANCESU

L'**ANCESU** et les **CESU** :

- Important maillage territorial
- Réactivité
- Des intervenants au plus près des patients

EHESP :

- Une grande école de santé publique
- Ingénierie de formation, maîtrise des technologies de l'information et de la communication



- Souvenez vous : la formation TAP



Médiateurs • Médiatrices
lutte anti-Covid-19

- Janvier 2021 : e-learning conçu par EHESP
- Puis enseignement pratique en présentiel par les CESU

- Objectif de la collaboration actuelle : information sur les SSE auprès des CPTS
- Possiblement d'autres projets
- De nombreux d'avantages à travailler ensemble

Révision des textes réglementaires CESU & GSU

Dr Julien NAUD



Déclencheur

- La DGS s'est inquiétée de l'enseignement de la FGSU par des organismes de formation privés dans le cadre de conventions avec un CESU **au-delà du cadre départemental**.
- Demande de propositions pour réguler cette pratique.
- Demande d'élargir les propositions d'évolutions aux 3 textes réglementant les AFGSU et l'activité des CESU.



Code de la santé publique

▣ **Partie réglementaire (Articles R1110-1 à R6441-1)**

▣ Sixième partie : Etablissements et services de santé (Articles R6111-1 à R6441-1)

▣ Livre III : Aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires et autres services de santé (Articles R6311-1 à D6323-41)

▣ Titre Ier : Aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires (Articles R6311-1 à R6316-6)

▣ Chapitre Ier : Aide médicale urgente (Articles R6311-1 à R6311-32)

Section 4 : Centres d'enseignement des soins d'urgence et formation aux gestes et soins d'urgence (Articles D6311-19 à D6311-24)



Code de la santé publique

■ **Partie réglementaire (Articles R1110-1 à R6441-1)**

■ Sixième partie : Etablissements et services de santé (Articles R6111-1 à R6441-1)

■ Livre III : Aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires et autres services de santé (Articles R6311-1 à D6323-41)

■ Titre Ier : Aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires (Articles R6311-1 à R6316-6)

26 avril 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 37 sur 192

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2012-565 du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence

NOR : *ETSP1200177D*

Code de la santé publique

■ **Partie réglementaire (Articles R1110-1 à R6441-1)**

■ Sixième partie : Etablissements et services de santé (Articles R6111-1 à R6441-1)

■ Livre III : Aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires et autres services de santé (Articles R6311-1 à D6323-41)

■ Titre Ier : Aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires (Articles R6311-1 à R6316-6)

26 avril 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 37 sur 192

13 janvier 2015

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 9 sur 110

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation
de formation aux gestes et soins d'urgence

NOR : AFSP1424355A

Propositions

- Conventions CESU-OF privés à l'échelle du département.
- Révision de la tarification AFGSU 2 pour écoles et instituts.
- Révision objectifs AFGSU 2.
- Regroupement de modules SSE.
- Durée de validité AFGSU SSE.
- Révisions diverses.



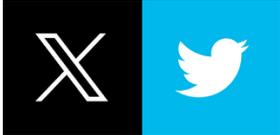
Réseaux sociaux Site internet

Dr Sandra DELEULE

Dr Cyril DESANLIS

RESEAUX SOCIAUX

-  ANCESU (page)

-  @ANCESU

-  ANCESU

- Forum-CESU-France :

forum-cesu-france@googlegroups.com



- Demander pour adhérer en citant votre CESU d'origine
- Pensez à cliquer sur répondre à tous

REPUBLIER - RETWITTER - AIMER



SITE INTERNET

<https://ancesu.fr/> : site officiel

Pensez à adhérer → contenu réservé aux adhérents

Nouveautés → FAQ spéciale secrétariat



Remise des prix



Les évènements à venir





6^e journée nationale des enseignants de CESU



CHI MONT-DE-MARSAN
ET DU PAYS DES SOURCES



6^e journée nationale des enseignants de CESU



SAVE THE DATE
6 décembre 2024



COUVENT DES JACOBINS
RENNES

31 Éme COLLOQUE

national

Des CESU

Prenez vos places !!





NICE

2025



COUVENT DES JACOBINS
RENNES

31^e colloque national des CESU

